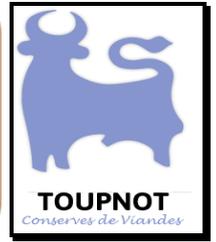




COMMUNIQUE DE PRESSE Du 1^{er} avril 2019 des salariés de Toupnot.

Réunion en Préfecture : **Les masques tombent !**



Après les rencontres au Ministère du travail et de l'agriculture des 28 et 29 mars, une réunion se tenait en préfecture ce 1^{er} avril.

Les salariés avaient demandé à ce que les co-présidents du groupe COFIGEO soient présents.

Après une première présentation des travaux du cabinet CACG mandaté par l'Etat, les masques sont définitivement tombés.

En effet, les dirigeants du groupe COFIGEO, pressés par les représentants des salariés, la CGT, les élus (parlementaires nationaux, européens et locaux) et les pouvoirs publics, ont pour ainsi dire « **craché le morceau** » : **le groupe COFIGEO, aidé par l'Etat dans son expansion et dans son positionnement monopolistique sur les plats « appertisés », n'envisage en aucun cas de s'engager dans la reconstruction d'une usine sur site à Lourdes.**

Ce qui était palpable depuis la réunion du 7 février en Préfecture est désormais une évidence : **le groupe avait bel et bien décidé depuis le 10 janvier, date du sinistre qui affecta l'usine TOUPNOT, d'abandonner le site et de laisser sur le carreau 76 salariés et 76 familles du département.**

A ce niveau, il est autorisé de parler de PATRONS VOYOUS !

Les masques sont donc TOMBES !

Désormais, et comme nous le disions depuis plusieurs semaines, **il est TEMPS que les pouvoirs publics se fassent entendre**, qu'ils exigent de ce groupe des engagements fermes pour assurer une relance industrielle du site.

Il est grand temps que le MINISTRE de l'AGRICULTURE et de l'ALIMENTATION ainsi que le MINISTRE DE L'ECONOMIE et des FINANCES convoquent ces deux co-présidents avant le 15 avril, date d'une prochaine réunion en Préfecture où les cabinets CACG et SECAFI doivent délivrer leurs conclusions définitives.

Il n'est pas inutile de rappeler une nouvelle fois que le Ministre des Finances avait dérogé à l'avis de l'autorité de la concurrence en juillet 2018 pour autoriser le groupe à **acquérir sa position monopolistique sous la condition d'un MAINTIEN de l'EMPLOI durant deux ans.**

Il semblerait donc que l'Etat accepte que certains engagements, pour importants qu'ils soient, puissent être transgressés sans conséquences !

Dans ces conditions, que nous considérons inacceptables, Il s'agit désormais de tout mettre en œuvre pour assurer une reprise de l'entreprise.

Et pour cela, le groupe COFIGEO doit répondre présent : les indemnités des assurances, le foncier, le matériel.....tout doit être mis à disposition pour faciliter une reprise et la pérennisation de l'activité industrielle.

Et du côté des pouvoirs publics et des Ministres, il ne saurait être question d'atermoiements.

Les salariés ne le comprendraient pas et ne l'accepteraient pas.

Il faut désormais déployer tous les instruments qui sont à disposition pour assurer la reprise de l'activité (aides locales, intervention de la Banque Publique d'Investissement, recherche de repreneurs par les services du Ministère des Finances ou d'autres organismes, mise en place de SCOP, SEM etc.....). Il en va de l'avenir du site et des 76 salariés directement concernés, des intérimaires et des sous-traitants..

LES SALARIES DE TOUPNOT ATTENDENT DES POUVOIRS PUBLICS UNE INTERVENTION FERME QUI FASSE PREVALOIR L'INTERÊT GENERAL ET L'AVENIR INDUSTRIEL DU TERRITOIRE !

LES TRAVAILLEURS DE TOUPNOT CONTINUERONT DE SE BATTRE POUR FAIRE VIVRE LEUR ENTREPRISE !